POOLS TELEPHONIQUES:
DROIT D'ALERTE UNITAIRE !

Les Organisations Syndicales de la DRFiP 35 ont dénoncé lors du CTL du 14 octobre dernier la logique qui consistait à faire se déplacer au minimum 12 agents par jour (6 le matin et 6 l'après midi) dans un même petit bureau, pour les faire travailler sur le même matériel. En réalité, c'est bien plus que 12 car nombre d'agents coupent les permanences en deux, du fait de leur lassitude face à ce dispositif qui , depuis mi août, s'éternise.

La situation sanitaire s'est très nettement dégradée depuis le 14 octobre, le Président de la République a annoncé un nouveau confinement général qui a pris effet le 30 octobre, et on a constaté la multiplication du nombre de collègues infectés par le Covid19, notamment à Rennes Magenta.

Dans ces conditions, il paraissait évident pour chacun que la poursuite du dispositif de pools téléphoniques dans les SIP n'était pas possible, sauf pour la Direction, qui envisage désormais de mettre en place deux pools téléphoniques au lieu d'un.

Un tel dispositif:
-n'empêcherait pas le travail sur un matériel partagé ;
-n'empêcherait pas un déplacement constant des agents des différents SIP dans le bâtiment, au contraire ;
-empêchera l'accès à la salle du patio dont les postes sont déjà utilisés, notamment pour les agents de l'EDR, qui, dans ces conditions seraient amenés à rejoindre les secteurs et aurait pour conséquence d'augmenter donc le nombre d'agents dans les services.

Alors que le directeur local faisait le rapprochement à l'occasion de l'audioconférence de lundi 30 octobre entre la situation du pool téléphonique et celle des caissières de supermarché, qui sont obligé de travailler sur un matériel commun, rappelons ici que la situation n'a strictement aucun rapport.
En effet, le métier de caissière ne laisse pas d'autre choix qu'un tel dispositif, les protections sont ensuite limitées aux masques, aux plexiglas et au gel hydroalcoolique.

Dans la situation du pool téléphonique, la solution pour éviter cet écueil est simplissime, il suffit de remettre en place le dispositif habituel des appels téléphoniques qui tombent directement dans chaque service compétent, et les agents des services répondent à partir de leur propre bureau., système qui garantit par ailleurs un meilleur service public.

La poursuite du dispositif irait manifestement à l'encontre de toutes les préconisations actuelles, y compris celles de la DG, ainsi Jérôme Fournel a précise dans son message du 30 octobre:

«***L'objectif est de limiter le plus possible les déplacements et les occasions de contacts.»***

Les agents ne mettront pas leur santé en danger pour que le directeur soit satisfait du taux de décroché !

Les organisations syndicales de la DRFiP 35 ont fait valoir un droit d'alerte auprès de la Direction ce jour.

Rennes, le 5 novembre 2020